

Appel à projet 2021 :

« Transition agroécologique des territoires et résilience alimentaire »

Contexte :

La transition des territoires en matière agricole et alimentaire est devenue un enjeu majeur de la sécurité alimentaire. Plus généralement, elle contribue à un développement responsable et structurant pour l'ensemble de ses filières afin de préserver les ressources et limiter les impacts sur l'environnement.

Le plan de relance mis en place pendant la crise sanitaire favorise l'émergence de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) comme outil de structuration de projet, faisant le lien entre les acteurs des différentes parties-prenantes de l'Ecosystème d'un territoire : du producteur au consommateur.

Par ailleurs, de nombreuses initiatives citoyennes, parfois innovantes, ont émergé pendant la crise et méritent d'être pérennisées (engouement des consommateurs pour les circuits courts, innovations sociales et solidaires pour lutter contre la précarité alimentaire...). C'est dans ce contexte bousculé mais créatif que nous pouvons collectivement agir pour conforter la transition de nos territoires vers un modèle d'agriculture vertueuse qui respecte et qui assure sa fonction essentielle : nourrir sainement et localement les populations, même les plus précaires.

Objectifs :

A travers cet appel à projet, la **Fondation Léa Nature/Jardin Bio**, en partenariat avec la **Fondation Ekibio**, souhaite soutenir, encourager et accompagner l'émergence et la performance de projets agroécologiques et alimentaires à l'initiative des acteurs d'un territoire pour innover, amorcer, accélérer ou pérenniser la transition agroécologique et la résilience alimentaire.

Qui peut répondre ?

Cet appel à projet s'adresse à toute structure collective basée en France et Outre-mer et éligible au mécénat, de type :

- Association Loi 1901, sans but lucratif et à gestion désintéressée
- Fédération ou tête de réseau si et seulement si le projet est déployé opérationnellement sur les territoires
- Autres structures type « organisations collectives d'acteurs » pouvant prétendre au Mécénat et justifiant des critères suivants :
 - intérêt général
 - gestion désintéressée
 - sans but lucratif, et non concurrente au secteur marchand, exonérée des impôts commerciaux

Les projets multi-acteurs et/ou co-portés par plusieurs structures seront valorisés.

Les axes prioritaires :

- **L'animation et la valorisation des filières locales (hors évènementiel) :** agroécologie, agriculture biologique, permaculture, transformation locale, distribution en circuits courts...
- **Les formations initiales en agroécologie et les structures d'appui au montage de projets des professionnels** (mise en place d'espaces test...)
- **L'animation de la sensibilisation, de la conscientisation et les initiatives d'expérimentation pour le grand public à une alimentation saine, saisonnière et locale**
- **L'innovation sociale et solidaire en matière de production agricole, de transformation et de distribution alimentaire** (y compris la lutte contre le gaspillage et les déchets)

Critères de sélection :

Pour être soutenus, les projets devront :

- s'inscrire dans un territoire dont sont explicités les enjeux en matière d'environnement, d'agriculture et d'alimentation
- présenter l'écosystème des acteurs concernés, leur implication et leurs publics, ainsi que les leviers de changement identifiés
- comporter un axe d'expérimentation important, éventuellement complété par une évaluation de l'impact des actions menées et de leur durabilité (environnementale, économique et sociale)
- inclure un volet diffusion et valorisation des résultats (supports diffusables pour essayer)

Ne pourront pas être soutenus :

- les initiatives à caractère individuel
- les projets portés sur la protection ou la conservation du patrimoine végétal ou animal*
- les projets de jardins partagés de production individuelle, de tourisme « pleine nature »*
- les projets de sensibilisation ponctuelle (films, expositions, festivals ...)*
- le plaidoyer
- la Recherche*
- la gouvernance des PAT
- les actions concernant le Foncier agricole*

*NB : Les domaines exclus de cet appel à projet peuvent être financés avec d'autres dotations de philanthropie environnementale (cf site)

Modalités de soutien :

Le soutien de la Fondation Léa Nature/Jardin bio est apporté sous forme d'un financement **annuel pour des actions se déroulant jusqu'au 30 juin 2022**.

Le financement **peut couvrir jusqu'à 40 % du budget total du projet**. Ce dernier doit être cofinancé par d'autres financeurs ou par un apport en fonds propres.

Le financement de projet peut varier de 2 000 € à 20 000 €.

Une nouvelle dotation pourra être sollicitée, sur le même projet, les deux années suivantes (soit un financement triennal) sous réserve de présentation d'un rapport de réalisation. Ces demandes et leur montant seront soumis à une nouvelle commission d'attribution.

Calendrier :

15 mars 2021 : ouverture et diffusion de l'appel à projets

15 juin 2021 : clôture des demandes en ligne

Été 2021 : pré-sélection, instruction en jury

Septembre 2021 : Commission d'attribution des fonds

Comment répondre à l'appel à projet ?

La demande du dossier de candidature pour cet appel à projets doit être faite depuis le formulaire Appel à Projets, disponible en ligne.

Si votre association est éligible, vous recevez un dossier à compléter, ainsi que les modalités d'envoi et toutes les pièces jointes exigées, en respectant la date limite de dépôt.

Pour être éligible, tout dossier de candidature, porté impérativement par une structure d'intérêt général, devra respecter les critères d'éligibilité mentionnés dans l'appel à projet.

La décision du jury sera communiquée exclusivement par voie postale à l'issue de la commission d'attribution.

En partenariat avec

